ONU programme pour l'environnement

CMS

ACCORD CMS GORILLA
CMS GORILLA AGREEMENT

Accord pour la conservation des gorilles et de leurs habitats

UNEP/GA/MOP4/Rapport

Français
Original : Anglais

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DES PARTIES

Introduction et structure de la Réunion

1. Conformément aux instructions données au Secrétariat intérimaire à travers la Résolution 3.4, la quatrième Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats (MOP4 de l'Accord Gorilla) a été organisée conjointement avec la troisième Réunion du Conseil du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP). Il s'agissait de la première réunion organisée conjointement, ce qui a nécessité une structure de réunion unique. La MOP4 a été organisée grâce au financement du Gouvernement luxembourgeois.

2. Afin de répondre aux exigences spécifiques de l'Accord Gorilla, tout en profitant des discussions de fond prévues pour le Conseil GRASP, la structure suivante a été suivie pour la réunion : La MOP4 a été ouverte tôt le matin du 11 décembre pour entreprendre deux heures de travail formel de l'Accord Gorilla, après quoi tous les délégués des deux réunions ont assisté aux sessions conjointes de la MOP4 et du Conseil GRASP - depuis l'ouverture du Conseil le même jour jusqu'à sa clôture le 14 décembre 2023. Le 15 décembre, les Parties à l'Accord Gorilla se sont réunies indépendamment pour une dernière journée de discussions, l'adoption de résolutions et la clôture de la MOP4.

3. Le Secrétariat intérimaire a pris note des questions urgentes relatives à la conservation des gorilles abordées lors des sessions conjointes afin de rédiger des propositions de résolutions qui seront soumises à la considération de la réunion le dernier jour.

4. Ce rapport de réunion rend compte de tous les points de l'ordre du jour des sessions indépendantes de la MOP4 de l'Accord Gorilla ainsi que des points de l'ordre du jour spécifiques des sessions conjointes de l'Accord Gorilla et de la troisième Réunion du Conseil du GRASP qui étaient les plus pertinents pour l'Accord Gorilla. La liste des participants en annexe ne comprend que les participants aux sessions indépendantes de la MOP4 de l'Accord Gorilla.

5. Le Secrétariat du GRASP publiera son propre rapport pour la troisième Réunion du Conseil du GRASP.

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 (8 h - 10 h)
SESSION INDÉPENDANTE DE MOP4 DE L'ACCORD GORILLA

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion

6. La Réunion a été ouverte par le Président de la MOP3, Stephen Fred Okiror du Gouvernement de l'Ouganda, en présence des délégations de l'Angola, de la République centrafricaine, du Gabon, du Nigeria et de l'Ouganda (plus de la moitié des Parties à l'Accord Gorilla ayant des délégations à la Réunion, le quorum était ainsi atteint). Le Rwanda a rejoint la Réunion le troisième jour.

7. Le président de la MOP3 a invité Clara Nobbe à faire une déclaration liminaire au nom du Secrétariat intérimaire. Mme Nobbe a souhaité la bienvenue aux délégués, expliqué la structure de la Réunion et justifié cette structure unique.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du règlement intérieur

8. Le Président a invité la Réunion à adopter le règlement intérieur tel qu'il avait été adopté par la MOP3. Le règlement intérieur tel qu'adopté par la MOP3 a été adopté pour la MOP4.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

9. Conformément à l'Article 5 du règlement intérieur adopté, la Réunion a été invitée à élire un Président et un Vice-président.

10. La Réunion a élu Miguel Xavier Neto Gonçalves, du Gouvernement de l'Angola comme Président de la MOP4 et Aimée Mekui Allogo du Gouvernement du Gabon comme Vice-présidente.

11. Faisant suite à l'élection du Bureau de la MOP4, la présidence de la MOP3 par l'Ouganda a officiellement pris fin et le Président de la MOP4 a présidé les points suivants de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des réunions

12. L'ordre du jour provisoire annoté et le calendrier de la réunion ont été présentés, et la Réunion a été invitée à approuver la structure de la réunion et à adopter l'ordre du jour des sessions indépendantes de la MOP4. L'ordre du jour des sessions conjointes avec la troisième Réunion du Conseil GRASP a été adopté lors de la première session du Conseil qui a suivi l'ajournement de la première session indépendante de la MOP4.

Point 5 de l'ordre du jour : Mise en place de la Commission de vérification des pouvoirs

13. Conformément à l'Article 3, les Parties ont été invitées à désigner des représentants pour la Commission de vérification des pouvoirs chargée d'examiner les pouvoirs soumis par les Parties au Secrétariat intérimaire. La République centrafricaine, le Nigeria et l'Ouganda ont formé la Commission de vérification des pouvoirs. L'Ouganda a été élu à la présidence de cette Commission.

14. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie suite à l'ajournement de la première session indépendante de la MOP4 pour examiner les pouvoirs soumis par les Parties et a présenté son rapport le dernier jour de la MOP4, indiquant que les pouvoirs de l'Angola, de la République centrafricaine, du Rwanda et de l'Ouganda avaient été jugés conformes.

Point 6 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

15. Le Président s'est référé au document UNEP/GA/MOP4/Doc.2 Admission des observateurs et a invité les Parties à exprimer leurs éventuelles objections.

16. Conformément à l'Article 2 du Règlement intérieur, tous les observateurs inscrits à la réunion ont été pris en considération, puis admis.

17. Faisant suite à la publication du document UNEP/GA/MOP4/Doc.2, deux organismes supplémentaires ont exprimé le souhait d'être admis en tant qu'observateurs et le

Président a décidé de soumettre cette expression d'intérêt aux Parties, qui n'ont pas émis d'objection, admettant ainsi deux observateurs supplémentaires le dernier jour de la Réunion. La liste complète des observateurs figure dans la liste des participants, annexée au présent document.

Ajournement de la première session indépendante de la MOP4

18. Le Président a ajourné la première session indépendante de la MOP4 et a invité les délégués à se joindre aux sessions conjointes de la MOP4 et de la troisième réunion du Conseil du GRASP qui se dérouleront jusqu'au jeudi 14 décembre 2023 à 18h00.

DU LUNDI 11 au JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 (10 h - 18 h)
SESSIONS CONJOINTES DE MOP4 DE L'ACCORD GORILLA ET DE LA TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU GRASP

Point 11 de l'ordre du jour : Mise à jour du statut des grands singes et de leurs habitats

19. Hjalmar Kühl, de la Commission scientifique du GRASP, a présenté une mise à jour du statut des grands singes et de leurs habitats. Il a présenté la base de données A.P.E.S. (« Ape Populations, Environments and Surveys »), une initiative de la Section des grands singes (SGA) du Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, soutenue par un grand nombre d'organismes de financement, d'organisations non gouvernementales et gouvernementales et d'institutions de recherche. Les objectifs globaux et à long terme de l'initiative A.P.E.S. sont les suivants :
    - archiver toutes les données existantes sur l'étude des populations de grands singes dans un recueil sécurisé,
    - les mettre à la disposition de la communauté de conservation et de recherche sur les grands singes, et
    - fournir des informations actualisées sur le statut des grands singes.

20. La base de données A.P.E.S. a été utilisée pour le rapport de situation GRASP-SGA sur les grands singes présenté au Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2018 et sa mise à jour en 2023 ; pour divers articles scientifiques sur la distribution, l'abondance de la population, les changements temporels des grands singes ; et pour l'élaboration d'outils en ligne, tels que l'outil carbone, qui met en évidence le chevauchement entre les stocks de carbone des grands singes et de la forêt.

21. Il a signalé une diminution de l'aire de répartition géographique pour la plupart des taxons de grands singes ; que les distributions à l'intérieur des aires de répartition géographique étaient devenues de plus en plus discontinues pour la plupart des taxons ; que certaines aires de répartition comprenaient de vastes zones exemptes de grands singes, d'autres étant beaucoup plus détaillées (par exemple les grands singes asiatiques) ; et que les aires de répartition géographique des grands singes devenaient moins instructives pour l'établissement du statut de conservation des grands singes.

22. Il a indiqué que la distribution des densités de tous les taxons de grands singes se caractérisait par de faibles densités dans une grande partie de leur aire de répartition géographique et par des zones restreintes où les densités sont élevées. Cela a de fortes implications, par exemple, pour la création future de zones protégées (par exemple, la disponibilité des zones) ou l'évaluation des risques.

23. Concernant l'abondance au niveau des taxons, il a indiqué qu'il restait entre 600 000 et 800 000 grands singes dans la nature, mais que l'abondance au niveau des taxons donnait une image incomplète de l'état de conservation des grands singes, car elle ne reflétait pas le degré de fragmentation et d'isolement des populations.

24. Il a indiqué qu'à l'exception des gorilles de montagne, dont l'abondance a augmenté, tous les autres taxons de grands singes (pas d'information pour les gorilles de Cross River) montraient un déclin de leur population :
    - Le pourcentage de variation annuelle varie de -1,5 % à -7,4
    - Même avec un déclin de -1,5 % par an, cela se traduit par une perte de >50 % de la population en quelques décennies
    - En tant qu'espèces à reproduction lente, elles se retrouvent dans un tourbillon d'extinction.

25. Selon la base de données A.P.E.S., les principales menaces directes qui pèsent sur les grands singes sont le braconnage, la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat causées entre autres par le développement et l'exploitation minière, les maladies et le commerce illégal d'animaux vivants.

26. Il a noté que l'efficacité des zones protégées existantes devait être améliorée et que le processus d'expansion du réseau de zones protégées (tel que l'objectif « 30 par 30 » convenu dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) devait garantir l'inclusion des populations de grands singes, car la grande majorité des grands singes vivent en dehors des zones protégées ; ces populations et habitats méritent une plus grande attention et nécessitent l'élaboration de nouvelles stratégies.

Point 12 de l'ordre du jour : Présentation de l'examen du GRASP et principales recommandations

27. L'examen du GRASP a couvert la demande de la MOP3 de l'Accord Gorilla pour) afin que le Secrétariat du GRASP envisage d'accueillir le Secrétariat permanent de l'Accord Gorilla. La conclusion de l'examen est que les partenaires du GRASP sont largement favorables à ce que leur Secrétariat héberge celui de l'Accord Gorilla, mais qu'à l'heure actuelle, le Secrétariat du GRASP n'est pas en mesure de le faire. La recommandation a été d'envisager cette option une fois que les autres actions proposées à l'issue de l'examen auront été menées à bien et, par la suite, de mener une étude indépendante sur les implications de l'ajout de l'Accord Gorilla aux responsabilités du Secrétariat du GRASP.

Point 14 de l'ordre du jour : Grands singes et santé

28. Gladys Kalema-Zikusoka, fondatrice et directrice générale de Conservation Through Public Health (CTPH), a prononcé un discours inaugural sur l'importance de la santé publique pour la conservation des gorilles, dans l'intérêt des humains et des gorilles. Elle a insisté sur la nécessité de suivre les meilleures pratiques disponibles pour toutes les personnes (touristes, scientifiques, gardes forestiers et autres) qui s'approchent intentionnellement des gorilles.

Point 17 de l'ordre du jour : Groupe de travail sur le commerce illégal

29. Le groupe de travail GRASP sur le commerce illégal (WGIT) a été créé et a tenu sa première réunion lors de la troisième Réunion du Conseil GRASP. La réunion du groupe de travail sur le commerce illégal du GRASP comprenait deux présentations sur les technologies permettant de reconnaître les origines des grands singes ou de leurs membres.

30. Mark Moseley, de la Direction des services de police scientifique – Équipe d'imagerie de la police métropolitaine du Royaume-Uni, a présenté une méthodologie permettant de déterminer les origines des gorilles à partir de photographies de leurs mains et de leurs pieds, grâce à l'analyse des crêtes de la peau. Il a encouragé les partenaires du GRASP à soumettre des photographies de mains et de pieds de gorilles afin d'étoffer la base de données utilisée pour l'identification.

31. Tomas Marques-Bonet de l'Universitat Pompeu Fabra a présenté les méthodes de glocalisation des grands singes à l'aide de l'ADN et a encouragé les partenaires du GRASP à soumettre des échantillons non invasifs (excréments ou poils) accompagnés des données GPS des lieux de collecte en vue de leur intégration dans leur base de données.

Point 18 de l'ordre du jour : Discussion sur le développement à grande échelle et les grands singes

32. Conrad Savy, de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, a présenté les normes de performance de la SFI, dont l'objectif est de sauvegarder, entre autres, la biodiversité (en particulier la norme de performance 6). Il a également présenté la recommandation 73 à la norme de performance 6, selon laquelle il convient d'accorder une attention particulière aux grands singes, de consulter la Section des grands singes (SGA) du Groupe de spécialistes des primates de l'UICN/Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) en cas de projets susceptibles d'avoir un impact sur les grands singes, et d'impliquer la SGA pour l'élaboration de toute stratégie d'atténuation pertinente.

33. Dirck Byler, vice-président de la SGA, a présenté le groupe d'étude ARRC (éviter, réduire, restaurer, conserver) qui vise principalement à conseiller le secteur privé sur les projets situés dans les zones d'habitat des grands singes et à renforcer les capacités locales grâce au programme Primate WATCH, qui a formé 17 primatologues dans neuf pays africains à conseiller le secteur privé et à interagir avec ses acteurs afin d'améliorer l'atténuation de ses conséquences sur les grands singes.

Point 22 de l'ordre du jour : Stratégies de financement innovantes au profit des communautés qui vivent avec les grands singes

34. Shela Patrickson a présenté le travail de la Sustainable Finance Coalition (SFC). La SFC a pour objectif de trouver, de concevoir et de mobiliser des solutions de financement sur mesure en faveur de la nature. La SFC conçoit chaque solution de financement de manière stratégique et efficace par le biais de tests et d'incubation, puis en mettant en œuvre les solutions, et en augmentant les financements. La SFC œuvre également à l'élaboration d'une série de fiches décrivant des solutions de financement spécifiques, fournissant ainsi une vue d'ensemble de certaines des options de financement à prendre en compte pour les environnements naturels.

35. Aleksander Braczkowski de la Griffith University et Duan Biggs de la Northern Arizona University ont présenté un exposé intitulé « Building Financial Instruments to Benefit People and Great Apes » (Construire des instruments financiers au profit des populations et des grands singes). À travers plusieurs exemples, ils ont démontré que la conservation des espèces sauvages pouvait être financièrement durable et constituer une source de revenus pour les communautés locales vivant avec les espèces sauvages et à proximité de celles-ci. Ils ont présenté un modèle potentiel de crédit financier lié aux grands singes sur la base de l'occupation, selon lequel les communautés vivant avec les grands singes recevraient des avantages financiers en fonction de la présence enregistrée de l'espèce, et proposent un projet pilote à

Kyambura, en Tanzanie.

Point 24 de l'ordre du jour : Demande d'accueil du Secrétariat de l'Accord Gorilla de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

36. Le Conseil du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) a accepté la recommandation contenue dans l'examen du GRASP, à savoir envisager que le Secrétariat du GRASP héberge le Secrétariat de l'Accord Gorilla une fois que les autres actions proposées dans l'examen auront été menées à bien et, une fois ce stade atteint, mener une étude indépendante sur les implications de l'ajout de l'Accord Gorilla aux responsabilités du Secrétariat du GRASP.

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 (9 h – 17 h)
SESSION INDÉPENDANTE DE MOP4 DE L'ACCORD GORILLA MOP4

Point 27 de l'ordre du jour : Déclarations des Parties sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord Gorilla

37. Les Parties ont été invitées à répondre aux trois questions suivantes lors de leurs déclarations :
    a. Quelles sont les trois principales activités que vous avez entreprises pour assurer la conservation des gorilles et de leurs habitats depuis la MOP3 de juin 2019 ?
    b. Quels ont été les principaux défis que vous avez rencontrés ?
    c. Quelles sont les trois activités que vous prévoyez pour les années à venir et quels sont vos besoins en la matière ?

38. Les points clés des déclarations de chacune des Parties sont résumés ci-dessous, ainsi que les discussions qui ont découlé des questions et réponses.

39. Dans sa déclaration, l'Angola a fait état de ce qui suit :

Activités :
- L'augmentation du nombre de gardes forestiers et de points de contrôle dans la forêt de Mayombe a permis de stabiliser les populations de gorilles
- Établissement d'un partenariat avec la République du Congo pour la confiscation des animaux et leur réintroduction en RDC, compte tenu des difficultés rencontrées lors de la réintroduction en Angola
- Ouverture d'un sanctuaire pour les grands singes dans la forêt nationale du Mayombe.

Défis :
- Le parc national du Mayombe est très restreint et situé dans une zone où se trouvent d'importantes réserves de pétrole, dont l'exploitation est prioritaire par rapport à la conservation de la vie sauvage
- Ressources limitées pour la conservation.

Activités prévues :
- Réactiver l'initiative de zone protégée transfrontalière de la forêt de Mayombe entre la République démocratique du Congo, le Gabon et la République du Congo.

40. Dans sa déclaration, la République centrafricaine a fait état de ce qui suit :

Activités :
- La mise en œuvre d'une stratégie efficace de lutte contre le braconnage pour prévenir la destruction de l'habitat et le braconnage des gorilles
- Une étude pour déterminer le nombre de gorilles présents dans les aires protégées de Dzanga-Sangha, la composition de leurs groupes, leur répartition et leur comportement, ce qui permettra de mieux les protéger
- Continuer à promouvoir l'habituation des groupes de gorilles pour assurer que les visites touristiques continuent à bénéficier à la population et à les sensibiliser sur l'importance des gorilles
- Sensibilisation des communautés aux espèces strictement protégées (dont les grands singes).

Défis :
- Braconnage des grands singes dû à la proximité des concessions forestières dans les aires protégées de Dzanga-Sangha (qui ouvrent la voie aux chasseurs et aux agriculteurs dans les zones interdites)
- Destruction et perte des habitats des grands singes
- Perte de certains groupes habitués.

Activités prévues :
- Poursuivre le programme d'habituation de nouveaux groupes afin d'assurer qu'ils pourront toujours faire l'objet de visites (le tourisme pouvant contribuer à améliorer la situation économique de la région, donc la protection des gorilles)
- Essayer d'inclure les zones protégées de Dzanga-Sangha dans les principaux circuits touristiques
- Améliorer le réseau d'information pour savoir à tout moment si l'intérêt pour la chasse au gorille augmente.

41. Dans sa déclaration, le Gabon a fait état de ce qui suit :

Activités :
- Révision de la législation nationale sur les crimes contre les espèces sauvages dans le code pénal, afin d'accorder aux gorilles la même protection qu'aux éléphants
- Obtenir le soutien des travailleurs des concessions forestières pour soutenir les activités de lutte contre le braconnage et l'échantillonnage de l'ADN.

Défis :
- Le nombre de gorilles est inconnu, un recensement est nécessaire de toute urgence
- Les activités humaines sont en augmentation dans les zones d'habitat des gorilles.

Activités prévues :
- Poursuivre les accords de conversion de la dette pour la protection des habitats des gorilles
- Mettre en place un système d'intervention d'urgence avec le Ministère de la santé sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19
- Lancer le tourisme fondé sur la visite des gorilles au Gabon comme source alternative de revenus pour les communautés locales et pour alimenter les fonds de conservation des gorilles.

42. Dans sa déclaration, le Nigéria a fait état de ce qui suit :

Activités :
- Sensibilisation dans les communautés locales et les écoles dans les langues locales
- Destruction des abris des braconniers
- Création de moyens de subsistance alternatifs et éloignement des communautés locales de l'habitat des gorilles pour la récolte du cacao et des mangues de brousse en leur fournissant des semis et du matériel agricole.

Défis :
- Les braconniers sont rarement poursuivis en justice, en raison de l'ignorance de l'appareil judiciaire quant à la valeur de la vie sauvage
- Récolte de mangues de brousse et de cacao dans les zones protégées
- Faible nombre de gardes forestiers en raison des bas salaires versés.

Activités prévues :
- Réviser les lois fédérales et alourdir les sanctions judiciaires pour les crimes contre la vie sauvage.

43. Dans sa déclaration, le Rwanda a fait état de ce qui suit :

Activités :
- Amélioration des lois sur la vie sauvage et des poursuites judiciaires
- Élaboration d'un plan d'action pour le gorille de montagne avec les États de l'aire de répartition et l'UICN
- Extension de 500 hectares du Parc national des volcans dans le cadre d'une étude pilote en vue d'une expansion plus importante du parc, comprenant la restauration des terres, la réinstallation des communautés locales et le développement d'autres sources de revenus
- Les communautés locales situées autour du Parc national des volcans reçoivent désormais 10 % des revenus provenant de la conservation des gorilles
- Élaboration de plans d'urgence pour la COVID-19 et les pandémies en général.

Défis :
- Effet de la pandémie de COVID-19 sur le tourisme et, par conséquent, sur les revenus de la conservation des gorilles
- Augmentation des interactions entre différents groupes, entraînant une augmentation des infanticides due à l'accentuation du nombre de gorilles dans un habitat restreint.

Activités prévues :
- Poursuivre le projet d'augmentation de la superficie du Parc national des volcans de 1 020 hectares
- Achever l'élaboration d'un plan d'action pour le gorille de montagne avec les États de l'aire de répartition et l'UICN.

44. Dans sa déclaration, l'Ouganda a fait état de ce qui suit :

Activités :
- Renforcement des dispositions de la loi et amélioration de son application en révisant la loi ougandaise sur la faune et la flore en 2019 afin de renforcer les incitations et les sanctions pour les crimes contre la vie sauvage, de manière à les rendre extrêmement dissuasifs

- L'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la RDC, le Kenya, la Tanzanie et le Soudan du Sud ont récemment approuvé la Politique de gestion de la faune et de la flore de la Communauté de l'Afrique de l'Est (2023), qui vise à renforcer la collaboration entre les États partenaires afin de gérer durablement les ressources de la région, y compris les zones protégées transfrontalières.

Défis :

- Pandémie de COVID-19 : augmentation du braconnage à l'aide de collets métalliques, diminution des recettes touristiques pour la conservation des gorilles et menaces pour les gorilles de montagne dues aux agents pathogènes humains.
- Les changements climatiques et les espèces envahissantes qui contribuent à l'augmentation des conflits entre l'homme et la faune.

Activités prévues :

- Réaliser un recensement des gorilles pour déterminer scientifiquement la croissance de la population indiquée par les plus de 80 naissances enregistrées dans les familles habituées depuis le dernier recensement en 2018
- Étendre et améliorer l'habitat des gorilles en gérant efficacement la zone tampon afin d'atténuer les conflits entre l'homme et la faune et de soutenir les moyens de subsistance des communautés. L'État se chargera de la manipulation et de l'élimination des espèces envahissantes.
- Renforcer les opérations de répression en mettant en œuvre des stratégies innovantes reposant sur les enseignements tirés de COVID-19, notamment des campements mobiles (fly camps) et des solutions technologiques (pièges photographiques, drones, acoustique, etc.).

45. Faisant suite aux déclarations des Parties, le Président a donné la parole à l'auditoire pour une séance de questions-réponses. La Collaboration transfrontalière des Grands Virunga a demandé pourquoi les gorilles qui ne sont pas des gorilles de montagne n'étaient pas habitués à l'homme et utilisés pour le tourisme. L'ambassadeur de la CMS, Ian Redmond, a répondu que les gorilles occidentaux étaient plus craintifs à l'égard des humains et avaient besoin de beaucoup plus de temps pour s'habituer à l'homme que les gorilles orientaux, en raison des différentes pratiques et traditions des communautés locales, comme la consommation de viande de gorille dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Wildlife Impact a souligné que l'habituation et le tourisme ne pouvaient avoir lieu que si les contextes locaux garantissaient la protection des gorilles, et que l'habituation des gorilles dans des zones où ils n'étaient pas strictement protégés serait irresponsable à l'heure actuelle.

Point 28 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat intérimaire

46. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP4/Doc.3 Rapport du Secrétariat intérimaire, présentant le travail effectué pendant la période intersessions. Les principaux éléments sont les suivants :
    - Le Secrétariat intérimaire a soutenu l'adhésion du Gouvernement angolais à l'Accord Gorilla, qui a pris effet le 1er janvier 2021.
    - Publication du rapport « Legal Assessment of the implementation of the Convention on Migratory Species and the Gorilla Agreement in Cameroon and Nigeria » (Évaluation juridique de la mise en œuvre de la Convention sur les espèces migratrices et de l'Accord Gorilla au Cameroun et au Nigeria) en octobre 2021.
    - Signature de l'Accord de collaboration entre le Secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla et le PNUE en tant qu'hôte du Secrétariat du GRASP en avril 2022.

47. L'Allemagne a demandé si le Secrétariat intérimaire avait assuré un suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation juridique avec les gouvernements du Cameroun et du Nigeria, et, dans l'hypothèse d'une réponse négative, a demandé qu'une instruction en ce sens soit intégrée dans une résolution. Le Secrétariat intérimaire en a pris note et a ajouté une clause opérationnelle à ce sujet dans la résolution 4.1.

Point 29 de l'ordre du jour : Rapport du dépositaire

48. Le Secrétariat intérimaire a présenté le document UNEP/GA/MOP4/Doc.4 : Rapport du Dépositaire. Il a été rappelé que le Secrétariat de la CMS était le dépositaire légal de l'Accord Gorilla et qu'il faisait également office de Secrétariat intérimaire. L'Angola a adhéré à l'Accord en 2021 et, au 12 octobre 2023, huit Parties avaient rejoint l'Accord : Angola, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Gabon, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine et Rwanda. Deux états de l'aire de répartition (Cameroun et Guinée équatoriale) ne sont toujours pas Parties à l'Accord.

Point 30 de l'ordre du jour : Arrangement institutionnelles pour l'Accord

49. Le Président a invité le Secrétaire exécutif de la Collaboration transfrontalière des Grands Virunga (GVTC) à présenter une proposition pour que la GVTC accueille le Secrétariat permanent de l'Accord Gorilla dans ses bureaux à Kigali, au Rwanda.

50. Le Secrétaire exécutif de la GVTC a informé les Parties qu'il répondait à une demande émanant de la Résolution 3.3 adoptée lors de la MOP3, demandant au Secrétariat intérimaire de travailler avec le Secrétariat de la GVTC pour entreprendre une analyse des options réalisables pour accueillir le Secrétariat de façon permanente. Le. La GVTC a donc soumis une proposition d'hébergement du secrétariat, annexée au document UNEP/GA/MOP4/Doc.3.

51. Le Secrétaire exécutif a énuméré ci-après les avantages de l'hébergement du Secrétariat de l'Accord Gorilla par la GVTC :
    - La GVTC est basée dans un État de l'aire de répartition des gorilles et constitue un organisme intergouvernemental composé de trois Parties à l'Accord Gorilla (République démocratique du Congo, Rwanda et Ouganda).
    - Le Gouvernement du Rwanda, en tant qu'hôte potentiel du Secrétariat de l'Accord Gorilla, soutient cette initiative et accordera les privilèges appropriés au Secrétariat de l'Accord Gorilla, comme il l'a fait pour la GVTC.
    - Le Secrétariat de la GVTC a une grande expérience dans la gestion de la collaboration et de la coordination entre les États de l'aire de répartition des gorilles, ainsi qu'avec les partenaires de développement, ce qui a permis d'accroître la population de gorilles de montagne.
    - Le Rwanda propose une exemption de visa pour tous les pays africains.
    - Le Secrétariat de la GVTC dispose d'une structure parallèle à l'actuel Secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla, de sorte que les services de l'Accord peuvent facilement être rationalisés au sein du Secrétariat de la GVTC en tant que temps partiel du personnel existant.
    - Le coût de la vie et du fonctionnement de bureau à Kigali, au Rwanda, sont inférieurs à ceux de Bonn, en Allemagne.

52. Les Parties étaient toutes favorables à cette proposition et ont reconnu les avantages d'un transfert permanent du Secrétariat de Gorilla à la GVTC. Des questions se sont toutefois posées sur les étapes juridiques nécessaires à cette démarche, et sur la nécessité d'une confirmation politique de haut niveau pour prendre cette décision ou

pour voter sur la question.

53. Le Secrétariat intérimaire a convenu qu'à l'issue de la Réunion, il fournirait aux Parties et à la GVTC une explication des mesures juridiques et opérationnelles à prendre pour le transfert du Secrétariat de l'Accord Gorilla du Secrétariat de la CMS à la GVTC.

54. Le Secrétaire exécutif de la GVTC a exhorté les Parties à prendre une décision le plus tôt possible, car leur proposition pourrait ne pas être maintenue dans un avenir plus lointain.

55. Les Parties ont convenu à l'unanimité que le Secrétariat de l'Accord Gorilla devait être transféré à la GVTC, en attendant les confirmations de haut niveau de toutes les Parties recueillies par le Secrétariat intérimaire, à travers une notification à envoyer avant la fin du mois de janvier 2024.

Point 31 de l'ordre du jour : remplacement du Comité technique de l'Accord Gorilla par la Commission scientifique du GRASP

56. Le Président a demandé aux Parties si elles étaient d'accord pour que la Commission scientifique du GRASP continue à fournir des conseils scientifiques sur la mise en œuvre de l'Accord Gorilla, en lieu et place du Comité technique de l'Accord Gorilla, tel que convenu par la MOP3 à travers sa .

57. Les parties ont exprimé leur inquiétude quant à l'abolition du Comité technique de l'Accord Gorilla, qui est l'un des organes de l'Accord conformément au Texte de l'Accord.

58. Le Secrétariat intérimaire a précisé qu'il ne s'agissait pas d'abolir le Comité technique mais de demander à la Commission scientifique du GRASP de fournir ses services à sa place, étant donné que les deux organes ont des mandats très similaires, dans un effort de mutualisation de leurs ressources limitées.

59. Les Parties ont accepté que la Commission scientifique du GRASP continue à fournir des conseils scientifiques sur la mise en œuvre de l'Accord Gorilla à la place du Comité technique de l'Accord Gorilla.

Point 32 de l'ordre du jour : Résultats de la MOP4

60. Le Secrétariat intérimaire a présenté le projet de résolution contenu dans le document UNEP/GA/MOP4/Doc.5/Rev.1, qui contient des orientations sur les mesures de conservation prioritaires pour les gorilles, basées sur les discussions de fond tenues lors des sessions conjointes de la MOP4 et de la troisième réunion du Conseil du GRASP, ainsi que les dispositions institutionnelles de l'Accord Gorilla.

61. En ce qui concerne l'état de conservation des gorilles et de leur habitat, les Parties ont négocié une clause opérationnelle sur l'établissement/l'expansion/l'entretien/le renforcement du statut juridique des zones protégées dans les zones à forte densité ou abondance de gorilles telles que déterminées par la plateforme A.P.E.S. afin de conserver au mieux les gorilles et leurs habitats.

62. En outre, les Parties ont convenu de demander au Nigeria et d'inviter le Cameroun à suivre les recommandations contenues dans le rapport *« Legal Assessment of the Implementation of the Convention on Migratory Species and the Gorilla Agreement in Cameroon and Nigeria »* (2021).

63. Au sujet du commerce illégal, le Secrétariat intérimaire a proposé des clauses

opérationnelles invitant les Parties, en partenariat avec le GRASP, à prendre des photos des mains et des pieds des gorilles et à les remettre à la base de données de l'équipe d'imagerie médico-légale de la police métropolitaine du Royaume-Uni, ainsi qu'à soumettre des échantillons non invasifs (poils et excréments) au laboratoire de génomique comparative de l'Université Pompeu Fabra, afin de faciliter l'identification de l'origine des gorilles faisant l'objet d'un commerce illégal. Les Parties n'ont pas accepté d'intégrer ces directives dans la résolution à ce stade, car elles ne disposaient pas d'informations suffisantes sur ces bases de données pour prendre une telle décision.

64. Les Parties ont convenu d'inclure une clause opérationnelle encourageant les Parties à collaborer avec des centres de sauvetage et des sanctuaires accrédités ainsi que d'autres partenaires de la conservation, dans la mesure du possible, pour le soin, la réhabilitation et le réensauvagement des gorilles vivants confisqués, conformément aux lignes directrices de l'UICN.

65. Les Parties ont convenu d'inclure une clause opérationnelle encourageant les Parties à soumettre des informations sur le commerce illégal des grands singes et de leurs membres à la base de données du GRASP sur les saisies de grands singes.

66. En ce qui concerne les dispositions institutionnelles de l'Accord, et suite à la discussion du point 30 de l'ordre du jour, les Parties ont décidé de demander au Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices de demeurer le Secrétariat intérimaire de l'Accord, et de soumettre cette demande à la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices lors de sa 14e session.

67. Les Parties ont accepté de transférer le Secrétariat à la GVTC et ont demandé au Secrétariat intérimaire d'envoyer une notification à toutes les Parties afin de confirmer leur accord.

68. À la fin de ce point de l'ordre du jour, les négociations sur la résolution 4.1 Mesures de conservation prioritaires et dispositions institutionnelles de l'Accord Gorilla ont été conclues et la résolution était prête à être adoptée sous le point 34 de l'ordre du jour : Adoption des résolutions.

Point 33 de l'ordre du jour. Budget et programme de travail (2024-2026) de l'Accord Gorilla

69. Le Secrétariat intérimaire a présenté son rapport financier pour la période 2019 - 2023; la proposition de budget et de programme de travail pour la période 2024 - 2026 ; l'état des contributions annuelles des Parties à l'Accord ; et le projet de Résolution 4.2 Budget et programme de travail (2024 - 2026) de l'Accord Gorilla, tel qu'il figure dans le document UNEP/GA/MOP4/Doc.6.

70. La Réunion a pris acte du rapport financier pour la période 2019 - 2023 sans formuler de commentaires.

71. La Réunion a brièvement discuté de l'opportunité d'inclure une activité pour la Commission scientifique du GRASP en vue d'accompagner les Parties dans la mise à jour et l'élaboration des Plans d'action pour les gorilles et pour toute autre priorité de conservation des gorilles dans la proposition de budget et de programme de travail pour la période 2024 - 2026.

72. Le président de la Commission scientifique du GRASP a précisé que les Parties à l'Accord Gorilla (qui sont toutes des partenaires du GRASP) pouvaient s'adresser à la Commission scientifique du GRASP pour obtenir des conseils ou un soutien selon leurs

besoins, et que la Commission scientifique les soutiendrait dans la mesure du possible.

73. Les Parties ont convenues d'adopter la proposition de budget et de programme de travail pour la période 2024 - 2026, telle que présentée par le Secrétariat intérimaire.

74. La Réunion a pris note de la situation désastreuse de l'état des contributions annuelles des Parties à l'Accord, et s'est accordés sur le fait que les Parties doivent commencer à contribuer régulièrement et tel que convenu à travers les résolutions prises lors des Réunions des Parties.

75. Il a été rappelé à la Réunion qu'en vertu de l'article IV.5, les Parties étaient encouragées à développer des mécanismes durables de collecte de fonds pour l'Accord.

76. Les Parties ont décidé de maintenir le niveau des contributions annuelles à 3 000 €.

77. À la fin de ce point de l'ordre du jour, les négociations sur la résolution 4.2 Budget et programme de travail (2024 - 2026) de l'Accord Gorilla ont été conclues et la résolution était prête à être adoptée au titre du point 34 de l'ordre du jour : Adoption des résolutions.

Point 34 de l'ordre du jour : Adoption des résolutions

78. Les résolutions suivantes ont été adoptées :
    - Résolution 4.1 *Mesures de conservation prioritaires et arragement institutionnelles de l'Accord Gorilla*
    - Résolution 4.2 *Budget et programme de travail (2024 - 2026) de l'Accord Gorilla*

Point 35 de l'ordre du jour : Rapport de la Réunion

79. Le Président a proposé que le rapport de la réunion soit finalisé après la réunion, en raison de contraintes de temps et de ressources. Le rapport sera ensuite approuvé par les participants à la Réunion dans les meilleurs délais. En l'absence d'objections, les participants à la Réunion ont approuvé l'approche proposée pour finaliser le rapport de la Réunion.

Point 36 de l'ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Réunion

80. Le Président a invité les Parties et les observateurs à faire des propositions et des offres concernant la date et le lieu de la cinquième Réunion des Parties. Aucune proposition ou offre n'a été faite.

Point 37 de l'ordre du jour : Questions diverses

81. Aucun point n'a été soulevé.

Point 38 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

82. Le Président a clôturé la Réunion en se félicitant de l'engagement actif des délégués et en remerciant les interprètes et le Secrétariat intérimaire.

.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	INSTITUTION	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
PARTIES		
ANGOLA		
XAVIER NETO GONÇALVES Miguel	Ministère de la Culture, Tourisme et Environnement	miguel_xavier2003@yahoo.com.br
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE		
WALIWA Nestor	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	nestorwaliwa@yahoo.fr
GABON		
MEKUI ALLOGO Aimée	Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles	amekui2002@yahoo.fr
NIGERIA		
MANCHA JANET DAVOU Mancha	Federal Ministry of Environment	janetmancha120@gmail.com
RWANDA		
MUVUNYI Richard	Rwanda Development Board	richard.muvunyi@rdb.rw
OUGANDA		
OWOYESIGIRE George	Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	gowoyesigire@yahoo.com
OKIROR Stephen Fred	Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	sfokiror@gmail.com
GUMA Nelson	Uganda Wildlife Authority	nelson.guma66@gmail.com

NOM	INSTITUTION	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
DAN Mirembe	Uganda Wildlife Conservation Education Center	mirembedan@gmail.com
OBSERVATEURS		
ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION NON PARTIES		
CAMEROUN		
ZACHARIA AYUKETAH Orock	Ministère des Forêts et de la Faune	orock_2003@yahoo.com
LES AGENCES OU ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX NATIONAUX NON PARTIES		
DAISLEY Caroline	Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni	caroline.daisley@defra.gov.uk
FRIEDRICH Jürgen	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire	juergen.friedrich@bmuv.bund.de
NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES		
BYLER Dirck	Section PSG de la CSE de l'UICN sur les grands singes	dbyler@rewild.org
HAROUNI Coralie	PNUE / GRASP	coralie.harouni@un.org
REFISCH Johannes	PNUE / GRASP	johannes.refisch@un.org
SEGUYA Andrew	Collaboration transfrontalière des Grands Virunga (GVTC)	aseguya@greatervirunga.org
WICH Serge	Commission scientifique du GRASP	sergewich@gmail.com
LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES		
BOND Amy	Gorilla Doctors	abond@gorilladoctors.org

NOM	INSTITUTION	ADRESSE ÉLECTRONIQUE
HO Iris	Pan African Sanctuary Alliance	iris@pasa.org
SHERMAN Julie	Wildlife Impact	julie@wildlifeimpact.org
WILLIAMSON Elizabeth	Wildlife Impact	e.a.williamson@stir.ac.uk

SECRÉTARIAT		
ATTALLAH Marc	Le Secrétariat de la CMS servant de Secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla	marc.attallah@un.org
NOBBE Clara	Le Secrétariat de la CMS servant de Secrétariat intérimaire de l'Accord Gorilla	clara.nobbe@un.org

AMBASSADEUR CMS	
REDMOND Ian	ele@globalnet.co.uk